

Aide-Soignant Diplôme d'État



FORMATION

Objectifs de la formation

- L'Aide-Soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne.
- Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.
- L'Aide-Soignant accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.
- L'Aide-Soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'Infirmier.

Organisation de la formation

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140 heures)
- Module 2 : L'état clinique d'une personne (70 heures)
- Module 3 : Les soins (175 heures)
- Module 4 : Ergonomie (35 heures)
- Module 5 : Relation - Communication (70 heures)
- Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (35 heures)
- Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
- Module 8 : Organisation du travail (35 heures)

Evaluation et obtention du diplôme

Chaque module fait l'objet d'une validation. L'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant résulte de la validation des 8 modules.

Possibilité d'allègement de formation et accès au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) pour les personnes titulaires de certains diplômes ou titres. Il est possible d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en validant certains modules et stages :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture,
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale,
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier,
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique,
- Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles.

Secteurs d'activité

- Secteur hospitalier privé ou public
- Secteur extra-hospitalier

Promotion

- Infirmier

CONTACT
04 78 76 52 34

Aide-Soignant Diplôme d'État



ACCÈS À LA FORMATION

Durée de la formation

41 semaines (ou 1 435 heures) :

- 17 semaines d'enseignement théorique (595 heures).
- 24 semaines de stage (840 heures).

Conditions d'admission

Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucune condition de diplôme pour l'épreuve d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un diplôme homologué de niveau IV ou à un niveau supérieur délivré en France.
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social de niveau V délivré en France.
- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger permettant l'accès direct à des études universitaires dans le pays d'obtention.
- Les étudiants ayant suivi une première année de formation infirmière et n'ayant pas été admis en 2ème année.

Épreuves de selection

Une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 2 heures notée sur 20 points en 2 parties :

- A partir d'un test de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet (noté sur 12 points).
- Une série de 10 questions à réponse courte : 5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, 3 questions portant sur les 4 opérations numériques de base et 2 questions d'exercices mathématiques de conversion (noté sur 8 points).

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

Une épreuve orale d'admission :

- Entretien de 20 mn maximum : présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'Aide-Soignant. Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

CONTACT 04 78 76 52 34